

Grève des postiers

difficultés postales. On estimait qu'un pays qui ne parvient pas à faire fonctionner son service postal ne saurait attirer beaucoup de respect. Je m'étonne, mais il n'y a peut-être rien d'étonnant à cela, que le Canada n'a pas été invité au sommet économique de Rambouillet en France. Mais peut-être l'invitation nous a-t-elle été envoyée par la poste.

J'ai entendu, ce soir, aux nouvelles de Radio-Canada, que l'opposition avait prêté peu d'attention à la situation qui règne aux postes depuis quatre semaines. Apparemment nous venons tout juste de nous réveiller. Je voudrais demander aux députés si le registre des 44 questions posées par les membres de l'opposition officielle depuis quatre semaines confirmerait ce point de vue.

● (2010)

Une voix: N'allez pas croire tout ce que vous lisez ou entendez de Radio-Canada.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Depuis le début de la grève pendant quatre jours seulement, nous de ce côté-ci de la Chambre nous nous sommes abstenus de poser des questions à propos des Postes. Les oppositionnels ont présenté au moins trois motions. Au cours de la même période, la dernière provoquant le débat d'urgence de ce soir.

Il est peut-être instructif de noter que c'est la troisième fois cette année qu'une motion de débat d'urgence présentée en vertu de l'article 26 du Règlement, a été acceptée par la Présidence. La première, en mars, a été présentée par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser); la seconde, en avril, a été présentée simultanément par les députés de Bellechasse (M. Lambert) et de Joliette (M. La Salle). Ces deux motions concernaient des arrêts de travail. Le premier, aux ports de la côte ouest, avait fait cesser tous les envois de céréales à l'étranger. L'autre dans les ports du Saint-Laurent, avait paralysé le transport des grains fourragers.

On se souviendra qu'il y a eu des cas dans le passé où l'on a rappelé le Parlement ou fait appel à lui pour mettre fin à des conflits collectifs comme, par exemple, celui de la grève des cheminots en 1973. Je n'aime pas qu'on fasse du Parlement un tribunal du travail et je ne conseille pas de le faire ce soir. Ce que j'espère, c'est que le présent débat permette de constater que le gouvernement n'a pris aucune mesure efficace pour rétablir les services postaux. Voyons avec quelle sagesse le gouvernement a réagi au cours de la grève. Maintenant, le gouvernement a quitté la table des négociations et le ministre des Postes (M. Mackasey) a déclaré qu'il n'y avait plus rien à négocier.

Aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à l'arrêt de travail et le premier ministre (M. Trudeau), tout en admettant que le Parlement devait intervenir à un moment donné, a refusé d'admettre que les préjudices causés au peuple par la grève l'emportent sur le droit de grève. J'aimerais pouvoir solliciter l'opinion de la population sur cette question. Je crois que cela répondrait à bien des questions intéressantes. Naturellement, le Canadien ordinaire n'a aucun moyen, en ce moment, de faire connaître à son gouvernement son opinion à ce sujet.

Je voudrais rappeler diverses observations faites par le premier ministre et d'autres députés ministériels. Tout d'abord, je citerai les remarques faites par le premier ministre le 21 octobre à Winnipeg. La grève des postes n'avait pas encore commencé et on a demandé au premier ministre:

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

Seriez-vous prêt à affirmer catégoriquement que les postiers n'obtiendront pas plus en faisant la grève qu'en ne la faisant pas?

Le premier ministre a répondu:

C'est exact. Qu'ils fassent la grève ou non, et que nous en arrivions à une augmentation plus ou moins élevée, l'accord sera renvoyé de toute façon à la Commission anti-inflation qui jugera si le gouvernement suit les lignes directrices.

Et il a poursuivi vers la fin de ce paragraphe en déclarant:

Si le salaire obtenu dépasse les lignes directrices, ces avantages leurs seront retirés de toute façon par voie de l'impôt.

Quelques jours plus tard, le 24 octobre, on demandait au premier ministre, à Toronto, quelles étaient les solutions possibles envisagées pour mettre fin à la grève des postes et il a déclaré:

Eh bien, nous l'avons dit très nettement, le ministre des Postes a fait savoir sa position au nom du gouvernement. Nous avons fait une proposition que nous jugeons juste et supérieure à 12 p. cent, puisque les négociations étaient déjà entamées il y a 10 mois et depuis toujours les postiers sont à parité avec l'autre motié du syndicat, et nous avons dit: «Nous pensons que dans le cadre des exceptions prévues dans les lignes directrices nous pouvons vous accorder un peu plus de 12 p. cent. Si nous nous trompons, la Commission anti-inflation nous obligera à baisser ce taux mais nous pensons pouvoir le faire.»

Je cite ces deux déclarations car je crois qu'elles indiquent bien que quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, celui-ci s'en remettra à la Commission anti-inflation.

J'aimerais également rappeler quelques réponses données à la Chambre au cours des dernières semaines. Le thème qui revient toujours c'est que le gouvernement refuse de passer à l'action. Ce n'est certes pas faute de l'avoir poussé à agir de ce côté-ci de la Chambre.

Le 27 octobre, on a demandé au premier ministre suppléant (M. Sharp), si le gouvernement avait fixé une limite au delà de laquelle il interviendrait dans la grève des postiers; la réponse a été négative. On lui a ensuite demandé si tout accord obtenu au cours des négociations serait assujéti à l'approbation de la Commission anti-inflation et le premier ministre suppléant a répondu:

... ce sera la loi dès que la mesure en question aura été approuvée par le Parlement.

Je ne vois là aucun conflit. Le lendemain, le premier ministre suppléant a dit que, selon le gouvernement, les postiers devraient reprendre le travail aussitôt qu'un accord serait conclu. Cela répondait à la question de savoir si le gouvernement avait l'intention de présenter des mesures législatives imposant le retour au travail.

Le gouvernement n'a pas changé son attitude. Le premier ministre et le ministre des Postes ont souvent répété qu'ils n'avaient aucune intention d'intervenir pour mettre fin à cet arrêt de travail.

Il n'arrive pas souvent que l'opposition trouve des solutions aux problèmes du gouvernement, mais très souvent les gens nous demandent ce que nous ferions à sa place. Bien sûr, ce que nous ferions n'est pas vraiment pertinent, parce que nous ne sommes pas le gouvernement et c'est à lui de résoudre ses propres problèmes.

Une voix: Il est très facile de comprendre pourquoi vous vous trouvez où vous êtes et pourquoi vous y resterez.

M. Stanfield: Calmez-vous donc!

Des voix: Oh, oh!